

Dépassement durée maximale et tachygraphe

Par nicoless, le 05/01/2010 à 00:21

Bonjour, suis chauffeur poids lourd

Par Tisuisse, le 05/01/2010 à 07:48

Bonjour,

Si vous pouvez arriver à prouver, notemment par des écrits genre "note de service" que vous n'avez fait qu'obéir aux ordres de votre hiérarchie, c'est l'entreprise qui est condamnable et le patron qui devra s'acquitter des amendes.